

Conditions générales de vente

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1 Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogeatoire exprès et préalable de notre société.

1.2 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par notre société sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre société au client.

1.3 Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2 - Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle représentés d'une façon quelconque sur les documents techniques remis à nos clients, tels les droits d'auteur, les droits de dessins et modèles, les droits de marque et de brevet, demeurent la propriété exclusive de notre société. Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété de notre société et doivent lui être restitués à sa demande.

Article 3 - Commandes

3.1 Définition
Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, et accepté par notre société, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

3.2 Modification et rétractation

3.2.1 Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte par notre société, que si la demande est faite par écrit y compris, télécopie ou courrier électronique et est parvenue à notre société, au plus tard 8 jours après réception par notre société de la commande initiale.

En cas de modification de la commande par le client, notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution et communiquera au client les nouveaux délais applicables.

Article 4 - Livraisons

4.1 Délai

4.1.1 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendent notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

4.1.2

Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus, ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par notre société.

4.2 Risques

Les livraisons sont effectuées « départ usine ». Le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la sortie de nos entrepôts sans préjudice de la réserve de propriété prévue à l'article 7 des présentes conditions générales.

4.3 Transport

Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de produits manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré accepté par le client.

4.4 Réception

4.4.1

Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 4.3, en cas de vices apparents ou d'articles manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par notre société que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec AR, dans le délai de 10 jours.

4.4.2

Il appartient au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou des articles manquants constatés.

4.4.3

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, de notre société, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique. Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent, ou des articles manquants, sont effectivement constatés par notre société ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

4.4.4

Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un article manquant est effectivement constaté par notre société ou son mandataire, le client ne pourra demander à notre société que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les articles manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résiliation de la commande.

4.4.5

La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou article manquant.

Toute réserve devra être confirmée dans les conditions prévues à l'article 4.4.1.

4.4.6

La réclamation effectuée par le client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des marchandises concernées.

4.4.7

La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour des faits survenus en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

4.5 Suspension des livraisons

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures après la date d'envoi de celle-ci, notre société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

4.6 Paiement comptant

Toutes les commandes que nous acceptons d'exécuter le sont, compte tenu du fait que le client présente les garanties financières suffisantes, et qu'il règlera effectivement les sommes dues à leur échéance, conformément à la législation. Aussi, si notre société à des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, notre société peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le client, de garanties au profit de notre société.

Notre société aura également la faculté, avant l'acceptation de toute commande, comme en cours d'exécution, d'exiger du client communication de ses documents comptables, et notamment des comptes de résultat, même prévisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité.

En cas de refus par le client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, notre société pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

4.7 Refus de commande

Dans le cas où un client passe une commande à notre société, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Toute forme de paiement est automatiquement affectée au remboursement de la dette antérieure.

Article 5 - Tarif - Prix

5.1 Tarif

5.1.1

Notre tarif s'applique à tous nos clients, à la même date. Celui-ci pourra être revu à la hausse en cours d'année, après information préalable de nos clients.

Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

5.2 Prix

5.2.1

Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes.

Les chèques et les traites sont acceptés uniquement sous réserve de provision.

5.2.2

Nos prix sont établis « départ usine », sauf accord préalable express convenu avec le client. Le fait que l'expédition soit effectuée « franco » ou que le vendeur ou un commissionnaire ait effectué, pour le compte du client, l'expédition de la commande ne modifie en rien les règles ci-dessus et les effets attachés à la date de la mise à disposition de la marchandise dans nos usines.

5.2.3

Les factures sont payables à 45 jours à compter de la date d'émission de la facture. Pour les prix spécifiés par quantité, toute commande portant sur une quantité moindre, entraîne une modification du prix indiqué.

5.2.4

Sauf accord contraire, les retards de livraison n'emportent ni annulation, ni modification du contrat. Ils ne sauraient donner lieu à dommages et intérêts. Les clauses pénales figurant sur les papiers commerciaux de nos clients nous sont inopposables.

5.2.5

Les délais d'exécution figurant dans une commande ne sont acceptés par notre société et ne l'engagent, que sous les conditions suivantes : respect par le client des conditions de paiement et de versement des acomptes, fourniture à temps des spécifications techniques, absence de retard dans les études ou travaux préparatoires, absence de cas de force majeure, d'événements sociaux, politiques, économiques ou techniques entravant la marche de nos usines ou leur approvisionnement en composants, en énergie ou en matières premières.

Article 6 - Modalités de paiement

6.1 Paiement

Nos factures sont payables à 45 jours à compter de l'émission de la facture, tel que précisé à l'article 5 ci-dessus. La date d'échéance figure sur la facture. Seul l'encaissement effectif des traites ou LCR sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

6.2 Non-paiement

6.2.1

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client.

6.2.2

En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Article 7 - Réserve de propriété

7.1

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite.

7.2

De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

7.3

En cas de revente, le client s'engage à avertir immédiatement notre société pour lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquéreur. Mais il ne peut, ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

7.4

Notre société pourra également exiger, en cas de non-paiement d'une facture à échéance, la résolution de la vente après envoi d'une simple mise en demeure. De même, notre société pourra unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire de ses produits en possession du client, qui s'engage, d'ores et déjà, à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin, veillant à ce que l'identification des produits de la société soit toujours possible.

7.5

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et notre société se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock.

7.6

A compter de la livraison, le client est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises. Dans le cas de non-paiement et à moins que nous ne préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer la marchandise livrée, les frais de retour restant à la charge du client et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale.

Article 8 - Garantie des vices apparents et cachés

8.1

Les produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux articles manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 4.4.1. En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées par nos soins, sous réserve de vérification des défauts allégués.

Le client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, notre société se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

8.2

Le même délai de réclamation tel que spécifié au 8.1 s'applique pour des vices cachés, lequel délai court à compter de la date de leur découverte.

8.3

Il est expressément convenu par l'acceptation par le client des présentes conditions générales de vente qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer la non-conformité des produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par notre société. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de notre société vis-à-vis du client, à raison d'un vice caché, ne pourra être mise en cause.

8.4

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre société.

8.5

Au titre de la garantie des vices cachés, notre société ne sera tenue que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

8.6

Notre société garantit ses produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes.

Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du client. Elle ne s'applique qu'aux produits entièrement fabriqués par notre société. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues.

Notre garantie ne concerne que les vices cachés. Nos clients étant des professionnels, le vice caché s'entend d'un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par le client avant son utilisation. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et nos clients sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives à nos produits.

Nous ne couvrons pas les dommages et les usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non de nos produits sauf si celui-ci a été réalisé sous notre surveillance.

Notre garantie se limite au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses.

8.7 Sécurité des produits

Nous ne sommes pas responsables des dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un montage non-conforme de nos produits.

Nous signalons expressément que la marchandise doit être utilisée uniquement dans le but défini dans le contrat ou usuel aux produits. En lien avec cela, les prescriptions techniques en vigueur ainsi que les domaines d'utilisation et indications de construction mentionnés dans les autorisations de surveillance des travaux, examens de types et les documentations techniques doivent être strictement respectées. Les consignes de transformation et de montage annexées ou collées ou – si celles-ci manquaient – une utilisation des produits selon l'état de la science et de la technique doivent être respectées en permanence.

Article 9 - Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant notre société de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de notre société ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à notre société, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs.

Dans de telles circonstances, notre société préviendra le client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les 48 heures suivant la date de connaissance de survenance des événements par notre société, le contrat liant notre société et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par notre société et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

En tout état de cause, la responsabilité de notre société ne pourra être recherchée en présence d'un cas de force majeure.

Article 10 – Données personnelles

Dans le cadre de ses relations commerciales, notre société est susceptible de traiter un certain nombre de données personnelles concernant nos clients.

10.1 Catégories de données personnelles

Les données personnelles susceptibles d'être traitées par notre société sont les suivantes :

- Nom, prénom
- Adresse
- Email
- Téléphone
- Téléphone portable

10.2 Caractère obligatoire des renseignements

Les données personnelles communiquées à notre société par nos clients sont nécessaires à l'exécution de la commande. Leur communication est donc indispensable.

10.3 Identité du responsable de traitement

Le responsable de traitement des données personnelles de nos clients est la société SCHÖCK FRANCE SARL, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 332 404 235 et ayant pour siège social 6 rue Icare, 67960 Entzheim (France).

10.4 Finalités des traitements

Les traitements de données personnelles de nos clients ont pour finalités :

- L'exécution du contrat (fourniture de la commande sollicitée par le client, comptabilité de notre société)

- La prospection commerciale

10.5 Fondements juridiques des traitements

Les traitements des données personnelles de nos clients sont justifiés par leur nécessité aux fins de l'exécution du contrat conclu entre nos clients et notre société et par les intérêts légitimes de notre société.

10.6 Durée de conservation des données

Les données personnelles de nos clients sont conservées pendant une durée de 3 années à compter de la date de la fin de la relation d'affaires.

10.7 Partage des données avec des tiers

Les données personnelles collectées par notre société peuvent être partagées avec des sociétés tierces dans les cas suivants :

- Quand notre société recourt aux services de prestataires pour héberger ses bases de données.

- Quand notre société recourt aux services d'un prestataire dans le cadre de sa prestation de service

- Si la loi l'exige, notre société peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre notre société et se conformer aux obligations résultant de procédures administratives et judiciaires ;

- Quand notre société partage des informations avec les autres sociétés du groupe Schöck ;

- Si notre société est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données personnelles. Dans ce cas, nos clients seraient informés, avant que les données personnelles ne soient transférées à une tierce partie.

En tout hypothèse, notre société s'engage à :

- Transmettre les données personnelles de nos clients uniquement à des prestataires présentant des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles ;

- Encadrer strictement les traitements de données personnelles de nos clients effectués pour son compte par ses sous-traitants.

10.8 Transfert des données personnelles en dehors de l'Union Européenne

Dans ce cas, notre société s'assure que ces transferts sont encadrés par des garanties suffisantes permettant d'assurer la protection des données concernées.

10.9 Sécurité et confidentialité

Notre société met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés

10.10 Mise en œuvre des droits de nos clients sur leurs données personnelles

Nos clients disposent des droits suivants concernant les traitements de leurs données personnelles :

Ils peuvent mettre à jour ou supprimer les données qui les concernent ;

Ils peuvent exercer leur droit d'accès pour connaître les données personnelles les concernant ;

Si les données personnelles détenues par notre société sont inexacts, ils peuvent demander la mise à jour des informations ;

Nos clients peuvent à tout moment s'opposer au traitement de leurs données personnelles en contactant notre société ;

Enfin, nos clients peuvent également solliciter la communication de l'ensemble de leurs données personnelles dans le cadre de l'exercice de leur droit à la portabilité.

Pour exercer ces droits, nos clients sont invités à soumettre leur demande par courriel, à l'adresse suivante : contact-fr@schoeck.com, ou par courrier à SCHÖCK FRANCE SARL, 6 rue Icare, 67960 Entzheim (France)

Enfin, nos clients ont la possibilité, en cas de litige concernant le traitement de leurs données personnelles, d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, à savoir la CNIL pour la France : www.cnil.fr.

Article 11 - Attribution de juridiction

11.1

L'élection de domicile est faite par notre société, à son siège social.

11.2

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

11.3

L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

11.4

En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

Article 12 – Renonciation

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 13 - Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

SCHÖCK FRANCE SARL, Entzheim, janvier 2023